

RAPPORT ANNUEL

Prix et qualité du service public d'élimination des déchets

Année 2021



Rapport présenté par M. Michel CUYAUBÉ,
président du SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR
et adopté en Comité syndical
le 5 octobre 2022

*Rapport établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995,
dite loi Barnier et au décret d'application du 11 mai 2000.*

*Rapport à disposition du public du territoire SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR
et dans les collectivités adhérentes.*

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

- page 4 -

- 1.1 Délimitation géographique et populations concernées
- 1.2 Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM
COTEAUX BEARN ADOUR
- 1.3 Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

- page 7 -

- 2.1 Présentation des compétences
- 2.2 Autres services

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

- page 8 -

- 3.1 Gestion du service public et données sociales
- 3.2 Compétence Collecte OM et sélective
 - 3.2.1 Organisation
 - 3.2.2 Moyens humains
 - 3.2.3 Moyens matériels
 - 3.2.4 Tonnages collectés
- 3.3 Collecte des produits de déchèteries
 - 3.3.1 Organisation
 - 3.3.2 Installations et horaires d'ouverture
 - 3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries

Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

- page 21 -

- 4.1 Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers
- 4.2 Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle

Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

- page 26 -

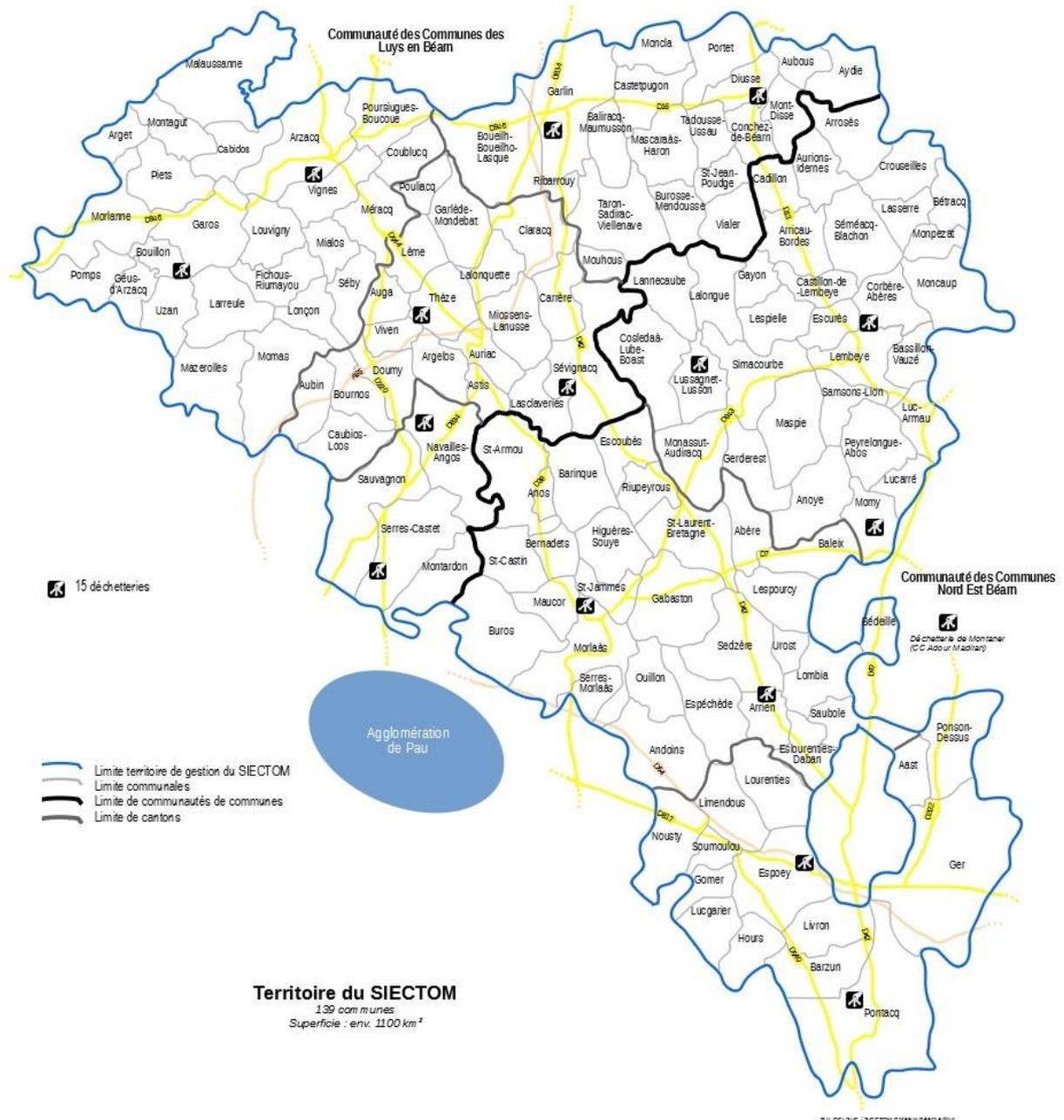
- 5.1 Coût du service collecte sélective et collecte OM
 - 5.1.1 Prestation collecte
 - 5.1.2 Prestation traitement
 - 5.1.3 Coût global des prestations de service collecte et traitement ramené à l'habitant
 - 5.1.4 Contribution demandée à l'utilisateur
 - 5.1.5 Recettes de financement des collectes
- 5.2 Coût du service déchèteries
 - 5.2.1 Observations générales
 - 5.2.2 Tonnages de déchèteries
 - 5.2.3 Détail par communautés de communes

Chapitre 1 : Présentation du SIECTOM

1.1. Délimitation géographique et populations concernées

Le SIECTOM COTEAUX BÉARN ADOUR regroupe les communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord Est Béarn.

Le SIECTOM couvre 139 communes au 1er janvier 2021.



Carte des communes adhérentes au SIECTOM

➤ 1.2. Poids démographique des différentes collectivités composant le SIECTOM COTEAUX BEARN ADOUR

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de	Population	Population	Evolution	% population CC / population SIECTOM
	communes	2020	2021		
CC des Luys en Béarn	66	29 174	29 564	1,34 %	45,49 %
CC Nord Est Béarn	73	35 045	35 426	1,09 %	54,51 %
SIECTOM	139	64 219	64 990	1,20 %	100 %

* Population double compte

La population du SIECTOM a encore légèrement augmenté entre 2020 et 2021.

➤ 1.3. Représentation des collectivités au sein du SIECTOM

La représentation des collectivités au sein du SIECTOM est la suivante :

- La communauté de communes des Luys en Béarn détient 12 sièges au sein du SIECTOM
- La communauté de communes du Nord Est Béarn détient 14 sièges au sein du SIECTOM

Chaque Communauté de communes dispose de 5 suppléants.

Le Comité syndical se réunit en moyenne une fois par trimestre.

Le Président du SIECTOM est élu par les délégués pour la durée du mandat municipal. Il est secondé par sept vice-Présidents.

- Président : Michel CUYAUBE (CC Luys en Béarn)
- 1^{er} vice-Président : Philippe CASTETS (CC Nord Est Béarn)
- Vice-Présidents : Claude FOURQUET (CC des Luys en Béarn), Bernard JONVILLE (CC des Luys en Béarn), LACOSTE Yves (CC Nord Est Béarn), Bernard MASSIGNAN (CC Nord Est Béarn) Evelyne PONNEAU (CC Nord Est Béarn), Max TUCOU (CC des Luys en Béarn) ;

Les élus du SIECTOM travaillent également en commissions. Le Président du SIECTOM est également le président de toutes les commissions et les vice-présidents en sont membres de droit.

Des membres composant le comité syndical peuvent être rajoutés à chaque commission.

- Commission « finances » : Présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille à la préparation du budget
- Commission « appel d'offres » : présidée par Michel CUYAUBE, elle travaille sur les marchés et retient les entreprises mieux disantes
- Commission « communication » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard JONVILLE. Elle suit les opérations de communication et sensibilisation au tri ;

- Commission « déchèteries et compostage » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Philippe CASTETS. Elle suit le service déchèteries et elle réfléchit aux améliorations à apporter aux déchèteries et aux constructions nouvelles à réaliser ;
- Commission « collecte » : présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Yves LACOSTE. Elle suit le service collecte, réfléchit aux améliorations à apporter aux services collectes d'ordures ménagères et sélectives.
- Commission « traitement et relations avec le SMTD », présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Claude FOURQUET. Elle s'occupe de la partie traitement des déchets.
- Commission « emploi et évolution du service » : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Max TUCOU. Elle réfléchit aux évolutions possibles de chaque service et aux emplois correspondants.
- Commission relation avec les communes et communautés de communes : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-président Bernard MASSIGNAN. Elle est le relai du SIECTOM auprès des collectivités.
- Commission suivi des référents : Présidée par Michel CUYAUBE, vice-présidente Evelyne PONNEAU.

A l'échelle du département, le SIECTOM Coteaux Béarn Adour se situe sur le bassin est (*Le département comporte 3 bassins : bassin ouest, bassin centre et bassin est*).

Ces bassins ont pour finalité de définir des secteurs où des politiques communes pourront être menées, en vue notamment de minimiser les coûts de traitement.

(*Pour situer le SIECTOM au sein du bassin est, nous vous renvoyons à la carte établie par le SMTD dans son propre compte rendu*).

Chapitre 2 : Compétences mises en œuvre

➔ 2.1. Présentation des compétences

Suite aux dispositions d'une loi de 1999 sur l'intercommunalité, la gestion des déchets est organisée en **deux grandes compétences** (effectivement depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les EPCI du Bassin Est) :

- **La compétence « collecte des déchets »** exercée par le SIECTOM qui comprend :
 - La collecte des ordures ménagères
 - La collecte sélective
- **La compétence « traitement des déchets »** transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets du Bassin Est des Pyrénées Atlantiques (SMTD VALORBEARN). Cette structure regroupe l'ensemble des collectivités de collecte du bassin et permet la mise en commun d'équipements lourds à gérer (centre de tri des déchets de SEVIGNACQ, usine d'incinération de LESCAR, plates formes de compostage de déchets verts de LESCAR, SERRES-CASTET et SOUMOULOU, centres de transferts, site d'enfouissement de PRECILHON...).

➔ 2.2. Autres services

- **Sites à gravats** : Actuellement certains sites sont gérés par les communautés de communes. Le SIECTOM exploite le site de Soumoulou pour le compte de la Communauté de communes Nord Est Béarn. Un site de transit sur la déchèterie de Morlaàs fait l'objet d'un dossier de régularisation pour en faire un site de broyage.
- **Déchèteries** : leur gestion fait appel à la fois à la compétence « collecte » et « traitement ». Actuellement les déchèteries sont entièrement gérées par le SIECTOM.



Ce rapport va traiter de la compétence collecte et de la gestion des déchèteries. Pour la compétence traitement, il conviendra de consulter le rapport annuel établi par le SMTD et consultable sur le site internet du SMTD.

Chapitre 3 : Organisation du service public d'élimination des déchets

➔ 3.1 Gestion du service public et données sociales

Outre les tâches administratives générales (budget, comptabilité, préparation des réunions, ...) et les opérations de sensibilisation et d'information des usagers au tri sélectif et au respect de l'environnement le SIECTOM assure en régie la gestion des déchèteries et les collectes d'ordures ménagères et sélectives.

Les agents sont affectés aussi bien à la collecte des ordures ménagères qu'à celle du sélectif, du verre ou des végétaux.

Pendant les absences pour cause de congés annuels, accident du travail ou maladie des agents de collecte, des agents de déchèteries ou des agents contractuels horaires assurent les remplacements. L'emploi d'agent de déchèterie pour la collecte permet de donner des heures complémentaires aux agents à temps non-complet et permet d'assurer un travail par des agents déjà formés. Tous les agents de remplacements sont formés aussi bien en déchèterie qu'en collecte.

Lors d'emploi de personnels contractuels horaires ou d'intérimaires, la même formation est dispensée.

3.1.1. Effectifs du personnel

- ***Budget/Secrétariat/Comptabilité/Suivi des déchèteries/Gestion des collectes :***

6 agents à temps complet :

- 1 responsable administratif et suivi des déchèteries
- 1 agent gestionnaire des ressources humaines
- 2 agents secrétariat comptabilité

- 1 responsable du service collecte
- 1 agent technique au service collecte

- ***Communication et sensibilisation au tri :***

- 1 ambassadrice du tri à TC
- 1 agent à 80%

- ***Collectes :***

- 17 chauffeurs/ripeurs à TC
- 6 ripeurs à TC
- Agents sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou de maladie

- **Entretien**

- 1 mécanicien à temps complet
- 1 agent chargé du nettoyage des points d'apport volontaire (*enlèvement des encombrants*), à temps complet

→ Rq : le nettoyage des conteneurs est réalisé par une société privée

- **Déchèteries :**

15 gardiens de déchèteries ou gardiens/chauffeurs et 2 chauffeurs dont :

- 4 gardiens à TC
- 8 gardiens à TNC
- 3 agents polyvalents gardiens et chauffeurs à TNC
- 2 chauffeurs à TC

Les nécessités de service obligent à avoir un gardien par site (2 gardiens pour les déchèteries de Morlààs et Serres-Castet).

Les agents polyvalents permettent les remplacements des chauffeurs principaux pendant les congés. Le recours à l'intérim est très peu ou pas utilisé.

A ces effectifs s'ajoutent les gardiens sous contrat horaires pour les remplacements de congés ou maladie.

3.1.2. Données sociales du personnel du SIECTOM

- **Accidents de travail :**

Aucun accident de travail n'a été signalé en 2021 pour l'ensemble du personnel.

- **Arrêts maladies :**

- Personnel administratif : 3 jours pour un agent et 8 jours pour un agent
- Personnel des déchèteries : 22 jours pour un agent
- Personnel entretien mécanique : 10 jours pour un agent
- Personnel collecte : 6 agents concernés avec respectivement 1, 5, 6, 7, 13 et 17 jours,

Ce qui représente un total de 92 jours pour maladie, tout personnel confondu.

- **Autres :**

25 jours de congés paternité pour un agent.

➔ 3.2. Compétence COLLECTE OM et Sélective

Le service est exercé en régie par le SIECTOM pour l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le service, adapté à la densité de la population, se décompose en neuf zones, de la plus urbanisée à la plus rurale - cf. paragraphe « Contribution demandée à l'utilisateur », chap. 5.

Le personnel affecté à la collecte peut faire des collectes d'ordures ménagères, de sélectif, de végétaux et/ou de verre.

3.2.1. Organisation du service

- La collecte des **ordures ménagères** (OM) s'effectue une fois par semaine ou une fois tous les 15 jours (en fonction du zonage) sur les secteurs en porte à porte et une ou deux fois par semaine pour les secteurs en apport volontaire. Le SIECTOM essaie de développer la collecte tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte pour des gains écologique et économique. Les déchets sont présentés en bacs 240 litres avec des couvercles verts sur l'ensemble de la zone porte à porte. Pour la zone apport volontaire, les déchets sont présentés dans des bacs 770 litres ou 1100 litres aux couvercles verts.



Camions de collecte du SIECTOM

- La **collecte sélective** s'effectue tous les 15 jours pour les secteurs en porte à porte. Les déchets sont présentés dans des bacs 240 litres avec un couvercle jaune.
- Pour la **collecte du verre** en porte à porte, le verre est présenté dans des caissettes vertes d'une contenance de 30 litres.

Les déchets collectés sont versés dans le camion sans pré-tri.

Toutefois un contrôle visuel est effectué par les agents ce qui permet de refuser un bac si les consignes de tri ne sont pas respectées. Dans ce cas, l'agent dépose un papier invitant le propriétaire du bac à contacter le SIECTOM. En parallèle, l'agent remplit une fiche de liaison indiquant l'adresse et le motif du refus. Ce document permet une action de sensibilisation/communication auprès de l'utilisateur les jours suivants le refus.

- La **collecte des points d'apport volontaire** (corps creux, corps plats, verre et piles) s'effectue à fréquence régulière (7 à 14 jours selon les communes).

Les points d'apport volontaire, installés dans les villages en zone rurale, se composent chacun de 3 conteneurs minimum de 4 m³ (appelés communément « colonnes »). Deux des colonnes reçoivent tous les emballages recyclables (Mix plastique, papier/carton, métallique), et la troisième permet la collecte du verre.

Cette collecte sélective en apport volontaire est réalisée à l'aide d'un camion benne équipé d'une grue.



Points d'apport volontaire



Camion de collecte des points d'apport volontaire

Les points tri sont aussi équipés de petits conteneurs rouges pour la collecte des piles, accrochés sur le mât portant le logo du SIECTOM, ainsi que de conteneurs de 770 ou 1100 litres pour les ordures ménagères.

- Le planning du service collecte suit la même organisation sur l'année. Au total, il comptabilise **22 ou 25 tournées** d'ordures ménagères **en porte-à-porte**, en fonction des semaines paires ou impaires. 5 tournées supplémentaires sont assurées pour les impasses par les bennes. A cela s'ajoute **5 tournées** par semaine pour les OM en points d'**apport volontaire**.

En 2021, il y a **14 ou 17 tournées** de collecte sélective **en porte-à-porte** et **3 ou 4 tournées** de collecte sélective **en apport volontaire**, en fonction des semaines paires ou impaires.

Concernant **le verre**, il y a **7 tournées** de collecte en porte-à-porte et **2 tournées** en apport volontaire, chaque semaine.

3.2.2. Moyens humains

Sous la responsabilité du responsable de collecte, **23 agents** effectuent les collectes d'ordures ménagères et sélectives répartis comme suit :

- 16 chauffeurs de bennes ordures ménagères/ripeurs
- 1 chauffeur de polybenne grue

- 6 ripeurs

Comme évoqué précédemment, en remplacement des salariés en congés (maladie ou congés annuels) des agents polyvalents (gardiens de déchèterie ou chauffeurs), formés par le SIECTOM, sont amenés à faire des remplacements.

En 2021, le SIECTOM n'a pas eu recours à l'intérim pour le service collecte. Il a eu recours à des contrats horaires notamment l'été pour remplacer les agents en congés. Les agents alors employés sont formés par le SIECTOM pour le service de collecte.

3.2.3. Moyens matériels

Le parc à bennes, basé à Sévignacq, se compose de :

- 11 BOM (bennes ordures ménagères) de 19 tonnes. En secours le SIECTOM dispose d'une autre BOM de 19 tonnes.
- 1 polybenne grue pour la collecte des conteneurs aériens des points tri
- 2 bennes de 3,5 tonnes pour collecter les impasses.
- 2 bennes de 3.5 tonnes pour collecter le verre
- 1 véhicule 3.5 tonnes plateau avec grue pour le nettoyage des abords de points tri

Ce matériel est le cas échéant utilisé pour la collecte des ordures ménagères ainsi que pour la collecte sélective.

Tous les véhicules de collecte sont équipés d'un système de géolocalisation.

NB. : le SIECTOM dispose également d'une grue sur berce pour réaliser la collecte des points tri pendant la maintenance du polybenne grue.

3.2.4. Evolution des tonnages collectés

➤ Ordures ménagères

Répartition des tonnages collectés (entrants) pour les ordures ménagères en porte-à-porte (PAP) et en apport volontaire (PAV) :

OM	TONNAGE (tonnes)
PAV	1 950
PAP	8 882
TOTAL	10 832

Evolution du tonnage collecté entre 2020 et 2021 :

	2020	2021	évolution
Tonnages Ordures Ménagères	10595	10832	2,24 %

→ Ratio par habitant

Ramené à l'habitant (64 546 habitants population double compte), le tonnage 2021 fait apparaître une moyenne de 167.82 kg par habitant et par an (ce ratio était légèrement en dessous de 165kg/hab./an en 2019 et 2020). Si on prend la population simple compte (62 754 habitants), on arrive à un ratio de 172.61 kg/hab/an.(170.54 et 169.46 kg/hab/an respectivement en 2019 et 2020).

Les tonnages d'ordures ménagères sont en légère augmentation. Elle n'est pas seulement liée à l'augmentation de la population car le poids par habitant est également en augmentation.

➤ **Collecte sélective**

Répartition des tonnages collectés (entrants) pour le tri sélectif en porte à porte et en apport volontaire et par flux (emballages en mélange et verre) :

- **Par flux**

- *Collecte sélective (hors verre)*

	Tonnages
CS HV PAV	626
CS HV PAP	3206
Total	3 832

- *Verre*

	Tonnages
Verre PAV	1 572
Verre PAP	895
Total	2 467

- **Par mode de collecte**

- *Collecte au porte-à-porte*

3 206 tonnes de mélange (papier carton, emballages plastiques, métalliques...)

895 tonnes de verre

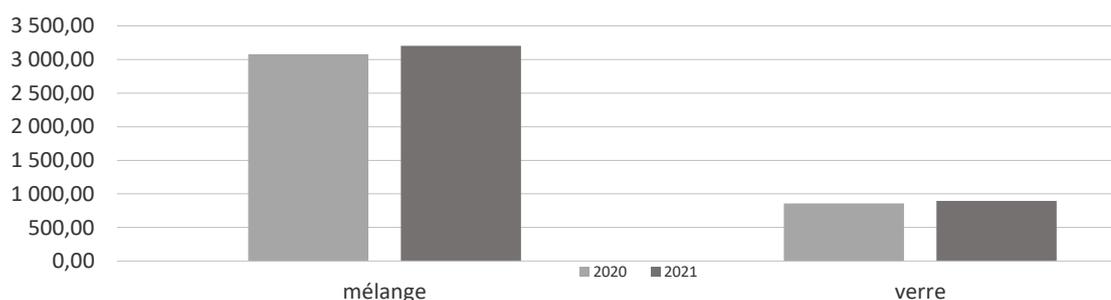
→ Ce qui donne un total de **4 101 tonnes** collectées en porte-à-porte.

COLLECTE Pàp	2020	2021	évolution
mélange	3 078,00	3 206,00	4,16 %
verre	860,00	895,00	4,07 %
TOTAL	3938	4101	4,14 %

Ratios avec population <u>double compte</u>			
Pop Collecte sélective	49 503	51 715	4,47 %
Kg /hab/an	62,178	61,994	-0,30 %
Pop Verre	24 643	24 807	0,67 %
Kg /hab/an	34,898	36,079	3,38 %

Ratios avec population <u>simple compte</u>			
Pop Collecte sélective	48 085	50 182	4,36 %
Kg /hab/an	64,012	63,887	-0,19 %
Pop Verre	23 692	23 818	0,53 %
Kg /hab/an	36,299	37,577	3,52 %

Evolution collecte sélective en porte-à-porte



Le ratio par habitant indique une relative constance dans les performances des quantités d'emballages-papiers collectées et une augmentation pour le verre pour la deuxième année consécutive.

- *Collecte en apport volontaire*

626 tonnes de mélange (*papier carton, emballages plastiques et métalliques*)

1572 tonnes de verre.

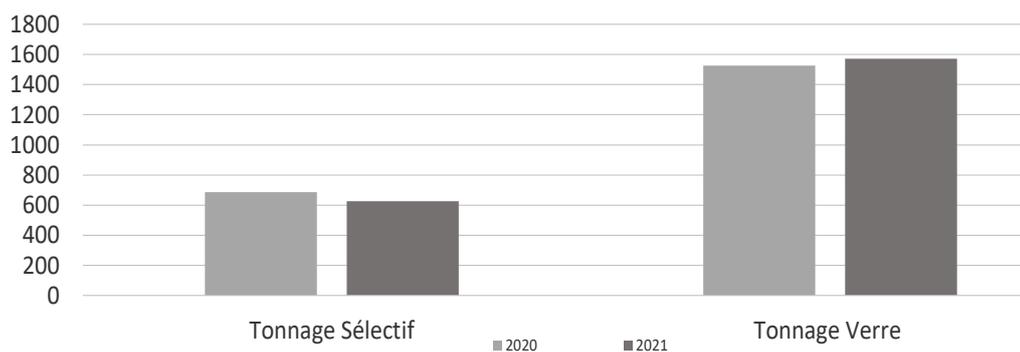
→ Soit un total de **2 198 tonnes** collectées sur les points d'apport volontaire et colonnes des déchèteries.

COLLECTE PAV	2020	2021	évolution
Tonnage Sélectif	686	626	-8,75 %
Tonnage Verre	1526	1572	3,01 %
TOTAL	2212	2198	-0,63 %

Ratios avec population double compte			
Pop Collecte sélective	14 716	12 831	-12,81 %
Kg/hab/an	46,616	48,788	4,66 %
Pop verre	39 526	39 739	0,54 %
Kg/hab/an	38,607	39,558	2,46 %

Ratios avec population simple compte			
Pop Collecte sélective	14 437	12 572	-12,92 %
Kg/hab/an	47,517	49,793	4,79 %
Pop verre	38 830	38 936	0,27 %
Kg/hab/an	39,300	40,374	2,73 %

Evolution collecte sélective en apport volontaire



5 communes (*Ouillon, Maucor, Simacourbe, Larreule et Viven*) ont basculé d'une collecte en apport volontaire vers du porte-à-porte d'où une baisse globale des tonnages collectés en apport volontaire.

Toutefois, les performances de collecte par habitant sont en augmentation par rapport à 2020 que ce soit pour le verre ou les emballages et papiers en mélange.

Les performances de collecte du verre en apport volontaire sont toujours légèrement meilleures que celles en porte-à-porte (env. +3kg/hab./an), contrairement à celles du sélectif qui présente un écart de -14kg/hab./an par rapport au porte-à-porte.

➤ Tonnages de produits valorisés en 2021

Une fois la collecte sélective réalisée (tonnes collectées), les produits sont acheminés vers le centre de tri de Sévignacq afin d'y être triés puis valorisés par VALOR BEARN. La valorisation consiste à revendre des produits triés afin qu'ils soient utilisés comme matière première.

Tous les produits collectés ne sont pas valorisables, certains produits sont refusés et sont désignés sous le terme « refus ». Les tonnages de produits valorisables sont appelés « tonnes reprises ». Ces tonnages de matière reprises sont ensuite acheminés vers de usines de transformation de matières premières afin de créer par exemple du papier recyclé, des tuyaux de plastiques, des vêtements en polyester, etc.

En 2021, le taux de refus est de 23.87 % (soit 914.75 T refusés et réexpédiés pour l'incinération)

Pour rappel les taux de refus étaient de :

- 25,18 % en 2020	- 27,31% en 2014
- 23.47 % en 2019	- 24,59% en 2013
- 25,41 % en 2018	- 23,62% en 2012
- 20,54 % en 2017	- 15,90% en 2011
- 15,39 % en 2016	
- 21,58 % en 2015	

Les taux de refus en 2021 sont encore élevés.

Un total de **5 968 T** de matières a été **expédié au recyclage** en 2021 (vs 6008 T en 2020), Soit une performance de 95,09 kg/hab./an, sur la base de la population simple compte (92.46 kg/hab./an en double compte).

➤ Tonnages repris par trimestre et par matière

Matériaux	T1	T2	T3	T4	Total général
Gros de magasin (1.02)	246,004	175,138	205,124	154,906	781,172
Cartons (1.05)	138,975	167,44	163,81	111,41	581,635
Papiers graphiques (1.11)	273,846	211,529	196,534	245,829	927,738
Papiers-cartons non complexés (PCNC - 5.02)	153,193	123,802	156,704	119,77	553,469
Papiers-cartons complexés (PCC - 5.03)	15,395	16,79	15,008	7,586	54,779
Acier	51,29	60,507	43,228	54,706	209,731
Alu souple (petit)	9,617	6,543	6,261	3,759	26,18
Alu Standard	4,714	4,796	4,291	5,947	19,748
plastique_Film PE	2,097	15,049	7,615	22,764	47,525
plastique_PEHD	36,376	30,525	37,018	35,386	139,305
plastique_PET clair	38,345	43,782	43,23	43,747	169,104
plastique_PET foncé	7,407	11,346	15,887	16,521	51,161
Verre	649,28	585,02	644,8	527,16	2406,26
Total général	1626,539	1452,267	1539,51	1349,491	5967,807

➤ Tonnages de déchets verts :

Depuis 2016, le SIECTOM effectue la collecte de déchets végétaux en porte-à-porte sur les communes de Morlaàs et Montardon.

Ces déchets végétaux sont présentés en bacs 240 litres marrons et collectés une fois par semaine.

Cette collecte s'effectue à l'aide de camions BOM ou bennes pour les rues les plus étroites (*ce sont les mêmes camions qu'utilisés pour les collectes d'ordures ménagères ou sélectives*).

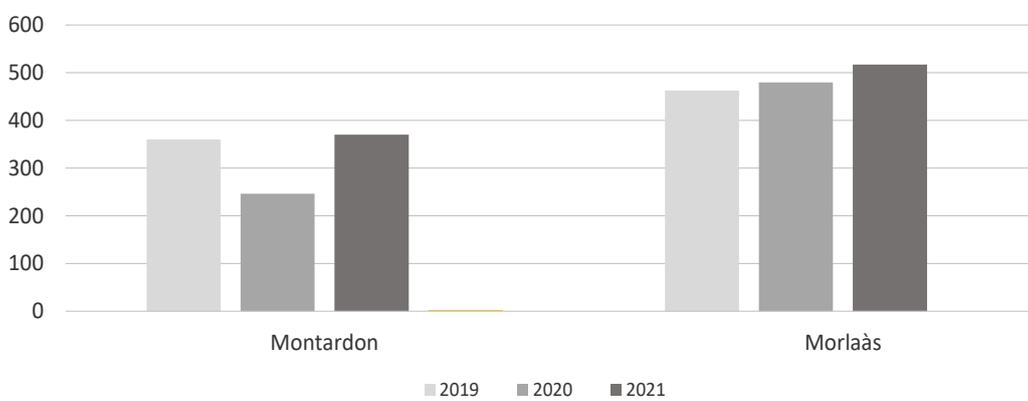
Les déchets végétaux sont acheminés vers la plateforme de déchets verts de Morlaàs ou à la plateforme de déchets verts de Serres-Castet.

En 2021, 887 tonnes de déchets végétaux ont été collectées en porte-à-porte. Les tonnages sont en augmentation par rapport à 2019, année plus représentative que 2020 (*arrêt momentanée de la collecte des déchets verts lié au contexte sanitaire du Covid-19*), notamment sur Morlaàs où la population a augmenté (+2.7%).

➤ Répartition des tonnages pour la collecte des végétaux :

	2019	2020	2021	évolution 2019 vs 2021
Montardon	360	246	370	2,78 %
Morlaàs	463	480	517	11,66 %
TOTAL	823	726	887	7,78 %

Evolution collecte végétaux en porte-à-porte



Bilan 2021

Globalement, pas d'évolution notable des tonnages collectés entre 2020 et 2021, si ce n'est pour le verre, mais également pour la collecte sélective en apport volontaire, qui sont toutes deux en légère augmentation.

Les taux de refus au niveau du Centre de tri (collecte sélective des emballages et papiers) sont toujours élevés.

➔ 3.3. Collecte des produits de déchèteries

Les déchèteries sont gérées en régie par le SIECTOM. Le personnel de gardiennage et de transport des bennes est donc directement dirigé par la collectivité.

Le parc à bennes dédié aux déchetteries est constitué de 3 polybennes.

3.3.1 Organisation

Les usagers ne peuvent utiliser que les installations situées sur le territoire de leur Communauté de communes. En effet le financement est différencié par EPCI (voir le paragraphe financement du service – Chapitre 5 – 3.2).

Les usagers doivent respecter des quantités limitées de produits par semaine, définies dans le règlement intérieur en fonction de chaque produit. Les professionnels sont acceptés en tant que particuliers. Ils peuvent utiliser les déchèteries en respectant les quantités limitées.

Bilan et perspectives

- Modernisation des déchèteries, pour les adapter à un tri plus poussé (meubles, incinérables, etc.) et les sécuriser (murs anti-chutes, sens de circulation),
- Les travaux sur la plupart des déchèteries des Luys en Béarn sont réalisés, il restera à réaliser ceux sur le secteur Nord Est Béarn.

3.3.2 Installations et horaires d'ouverture

- **Communauté de communes du NORD EST BEARN**

La population desservie est de 35 426 habitants répartis sur 73 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes de Arrien, Corbères-Abère, Espoey, Lussagnet, Momy Morlaàs et Pontacq.

- **Communauté de communes des LUYS EN BEARN**

La population desservie est de 29 564 habitants répartis sur 66 communes. Les usagers disposent des déchèteries situées sur les communes des Arzacq, Bouillon, Diusse, Garlin, Navailles-Angos, Serres-Castet, Sévignacq et Thèze.

Heures d'ouvertures des déchèteries en 2021

DECHETTERIES SIECTOM

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Communauté des communes du Nord Est Béarn	Arrien						9h-13h
	Corbères-Lembeye	14h-18h		14h-18h			14h-18h
	Espoeey	10h - 12 h 14h- 18 h		10h - 12 h 14h- 18 h	14h-18h	14h-18h	10h - 12 h et 14h- 18 h
	Hiver du 01/11 au 30/04	Été 10h - 12 h 14h- 19h		Été 10h - 12 h 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 14h- 19h	Été 10h - 12 h et 14h- 19h
	Lussagnet			15h-18h			15h-18h
	Momy						10h30-12h30
	Morlaàs	10h-12h et 14h-18h					
	Pontacq Hiver du 01/11 au 30/04		14h-18h Été 14h- 19h	14h-18h Été 14h- 19h		14h-18h Été 14h- 19h	10h à 12 h et 14h à 18 h Été 10h - 12 h et 14h- 19h
Communauté des communes des Luys en Béarn	Arzacq <i>Hiver du 01/10 au 31/03</i>	Hiver 15h 18h Été 15h-19h		14h-16h			10h-12h et 14h-18h
	Bouillon			15h-18h			9h-12h et 15h-18h
	Diusse						16h- 18h Du 15/03 au 30/09 16h- 19h
	Garlin	14h30-16h30		14h-17h			10h-13h et 13h30-15h30
	Navailles-Angos			15h-18h			Hiver 10h-12h et 15h-18h Été 10h-12h et 14h-19h
	Serres-Castet <i>Hiver du 01/11 au 14/03</i>	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 13h-18h Été 13h-19h	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 14h-18h Été 14h-19h	Hiver 9h-12h et 13h-18h Été 9h-12h et 13h-19h
	Séviacq			14h-18h			14h-18h
	Thèze <i>Hiver du 01/10 au 31/03</i>			Hiver 14h-17h Été 14h-18h			Hiver 10h-12h et 14h-18h Été 10h-12h et 14h-19h

3.3.3 Les filières de traitement des produits de déchèteries en 2021

DECHETS	DESTINATION OPERATEUR	TYPE DE TRAITEMENT, VALORISATION
CARTONS	Sté PAPREC - Montardon (64)	Recyclage
VEGETAUX	Plateforme de compostage SMTD ou filière de compostage à la ferme (64).	Compostage
FERRAILLES	Sté ARRASCLES - Izeute (64)	Tri et recyclage dans les sociétés sidérurgiques
GRAVATS	Sites à gravats ou société RAM Environnement - Arzacq (64)	Enfouissement ou réutilisation
BOIS	EGGER ROLL - Rion des Landes (40)	Valorisation matière
BATTERIES	SIAP (filiale de VEOLIA) - Puyoo (64)	Valorisation matière des métaux et neutralisation des acides
PRODUITS DE COLLECTE SELECTIVE	Centre de tri - Sévignacq (64)	Recyclage
HUILES VEGETALES	SIAP - Puyoo (64)	Valorisation
HUILES MINERALES	SEVIA - Pont-du-Casse (47)	Valorisation
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	SIAP (le traitement est identique que le déchet soit ou non pris en charge par ECODDS) - Puyoo (64)	Traitement par incinération
PILES	RECYDIS - Montardon (64)	Recyclage soutenu par EcoOrg. COREPILE
DEEE (déchets électroniques)	RECUP' ACTIONS - Tarbes (64)	Recyclage soutenu par EcoOrg. ECOLOGIC
INCINERABLE	Sté PAPREC - Montardon (64)	UVE de Pontenx-Les-Forges (40) Incinération avec récupération d'énergie
ENCOMBRANTS	Sté PAPREC - Montardon (64)	Recyclage (FINSA (SP) et DECONS (Serres-Castet (64)), Incinération avec récupération d'énergie (CYCLERGIE - Pontenx-Les-Forges (40))
MEUBLES	Sté PAPREC - Montardon (64)	Valorisation soutenu par EcoOrg. ECO-MOBILIER
AMPOULES, NEONS	RECYDIS - Montardon (64)	Recyclage – valorisation soutenu par EcoOrg. RECYLUM

Chapitre 4 : Communication et sensibilisation au tri

L'ensemble des actions de communication ont pour objectifs de :

- Sensibiliser au tri, au recyclage des emballages ménagers
- Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle.

Pour mener à bien ces actions et relayer au plus près des administrés toutes les informations, le service communication du SIECTOM s'appuie régulièrement sur les mairies et les Référents développement durable. Nos messages sont également relayés par voie de presse et radio (3 parutions ont par exemple ciblé l'amélioration du tri en août et décembre 2021).

Le service communication crée régulièrement des outils adaptés.



En 2021, il a notamment édité des affiches de tri ciblées à destination des restaurateurs, des salles café et entrepôts en milieu professionnel, des salles des fêtes et des différents espaces de vie des établissements scolaires (salle des professeurs, foyers des jeunes, internat, etc.).

Le tout est bien évidemment complété par une diffusion régulière via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) et une actualisation du site Internet du Siectom.



⇒ 4.1. Sensibiliser au tri et au recyclage des emballages ménagers

4.1.1. Contrôle de la qualité du tri

Les actions 2021 ont été les suivantes :

- **Communication en porte à porte** suite à des ***refus de collecte*** :
 - 120 foyers suite à un refus de collecte des bacs de tri sélectif (126 en 2020)
 - 25 foyers suite à un refus de collecte des bacs des ordures ménagères (47 en 2020).
- **Suivi qualité avant la collecte sélective** : suite aux mauvaises caractérisations et au contexte sanitaire, les ambassadrices du tri ont réalisé un suivi qualité avant la collecte (*le contenu de chaque poubelle jaune d'une commune est apprécié visuellement, les erreurs de tri sont écartées et disposées dans un sac poubelle laissé à l'administré avec un rapport de collecte explicatif*) :

En 2021, **2 suivis** qualité avant collecte ont été effectués par deux des ambassadrices du tri sur une durée de 5 jours. L'un concerne une partie de la commune de Pontacq (coté église) et l'autre la commune de Saint-Castin dans sa totalité.

4.1.3. Créations d'outils de communication

- Relooking des Consignes de tri (édition 2021)
- Edition de « Mémo Tri », encarts visuels sur le tri, ciblant spécifiquement certains emballages (ou en relation avec les événements du mois). 6 visuels ont été ainsi diffusés via les réseaux sociaux, mairies et RDD et site web du Siectom.
- Comptes-rendus en image envoyés aux organisateurs de manifestation sur la qualité du tri (prêt de conteneurs de tri sélectif)



4.1.4. Actions de communication auprès des scolaires

- Animations sur le tri et le recyclage des emballages ménagers :
 - Ecoles : 668 enfants & adultes (16 écoles)
 - Collèges : 394 élèves & adultes (4 établissements)
 - Lycées : 370 élèves & adultes (lycée agricole)
- Visites du centre de tri par les scolaires : 71 enfants et adultes

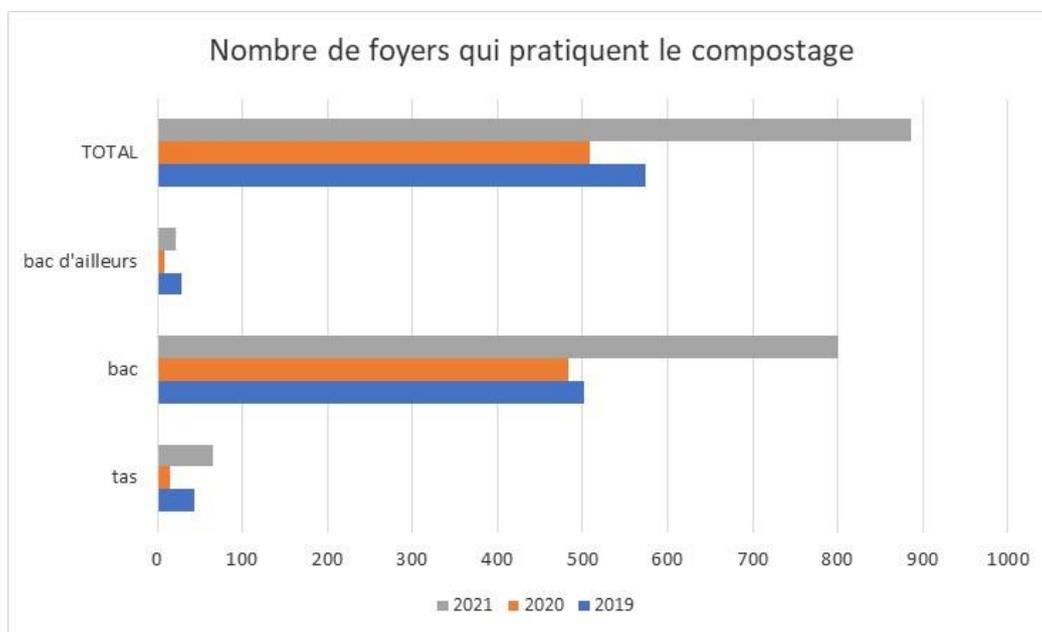
4.1.5. Autres types de contacts auprès des usagers

- Remise des consignes de tri (par voie écrite) :
 - ↳ aux mairies (bulletin communal ou porte à porte des élus) **1350 foyers**
 - ↳ lors de remises de composteurs en déchetterie : **483 foyers**
- Courrier nominatif aux administrés : lors des caractérisations, si présence de refus revues/ magazines encore sous film plastique : **18 foyers**
- Echanges sur les consignes de tri avec les nouveaux habitants (contact téléphonique) : **31 foyers**

➔ 4.2. Réduire la quantité de déchets jetés à la poubelle

4.2.1. Promouvoir le compostage

➤ Compostage individuel



Nous remettons en moyenne 500 composteurs par an. La demande en composteur s'est accélérée cette année, avec **802 composteurs** distribués. Grâce à l'enquête compostage (distribué dans les écoles), les foyers qui pratiquent le compostage en bac acheté ailleurs ou en tas se font connaître. Ainsi, 1958 foyers ont été recensés par le biais de ces enquêtes depuis le début de cette démarche.

➤ Compostage en établissement

Sur demande, des animations peuvent être réalisées en milieu scolaire ou auprès d'établissements publics ou privés.

En 2021, **32 structures** ont été sensibilisées au compostage (env. **415 personnes**), dont :

- 10 établissements scolaires, soit 225 élèves ou encadrants,
- 7 établissements de la petite enfance, 37 pers.
- 5 établissements de loisirs (centre accueil, CLSH, jardin partagé, etc.), 20 pers.
- 3 établissements d'aide à la personne (ADMR, EPHAD, ADAPEI), 18 pers.
- 3 établissements privés (restaurants, clinique vétérinaire), 11 pers.
- 3 collectivités (mairies, CC ou syndicat), 72 pers.
- 1 association (APE), 40 pers.

Toute installation de composteurs est au préalable accompagnée d'une sensibilisation à son usage et à son fonctionnement. Pour chaque établissement, une personne sera identifiée référent pour assurer son suivi régulier.

Chaque année, l'ambassadrice du tri se rapproche de ces établissements où un composteur a été mise en place par le SIECTOM afin de vérifier que le compostage se fasse correctement.

Parallèlement, des composteurs sont également installés dans certains cimetières (sur demande). Leur mise en place et leur suivi sont identiques à ceux effectués en établissement. Une note est alors envoyée à chaque habitant de la commune d'accueil.

Une utilisation commune avec des écoles ou autres établissements à proximité peut être envisagé, permettant de compléter les apports en matière humide.

28 structures ont mis en place un composteur via nos services en 2021, dont :

- 7 écoles (*Ecoles d'Andoins, Cabidos, Espoey, Ger, Géus d'Arzacq, St Jammes et Calendreta d'Espoey*),
- 7 structures de loisirs ou de la petite enfance (*CLSH Arzacq, crèches Doumy, Garlin, Mazerolles, MAM de Cosledaa, Ponson-dessus et Serres-Castet*),
- EPHAD à Morlaàs
- 12 autres structures (*Centre d'accueil et maison de la formation d'Arzacq - Jardins pédagogiques ou partagés de Livron et Morlaàs - Restaurants de Montardon, St Castin et Sévignacq - Communautés des communes Morlaàs et Serres-Castet - ADAPEI, ADMR et Centre social Serres-Castet*)

A ce jour, au total, **99 établissements** font du compostage sur notre territoire.

➤ Compostage partagé

Le compostage partagé auprès de logements multiples ou verticaux est mis en place progressivement. Cette année, **2 nouveaux sites** ont été équipé (*copropriétés à Pontacq et Serres-Castet*). Ceci nous amène à un total de 7 sites de compostage partagé.

4.2.1. Réalisation d'atelier zéro déchet au jardin

Dans la continuité de 2020, le SIECTOM a programmé **13 ateliers** « zéro déchet au jardin » en partenariat avec Valor Béarn. Ces ateliers ayant pour but de montrer l'intérêt du compostage, paillage et de diverses techniques limitant la production de déchets verts ont accueilli **108 personnes** en 2021.

4.2.5. Sensibilisation au gaspillage alimentaire auprès des scolaires

A la demande d'enseignants (écoles primaires, collèges), un projet est réalisé sur le gaspillage alimentaire. Ces animations sont réalisées en classe, ainsi qu'à la cantine

En 2021, 2 structures ont souhaité travailler sur cette thématique, soit **255 élèves** (*école d'Andoins et Collège de Morlaàs*).



Chapitre 5 : Coût du service public d'élimination des déchets

Les tarifs collectes ont augmenté de 2% en 2021 Les contributions déchèteries sont, elles, calculées par communautés de communes et sont donc variables d'une intercommunalité à l'autre. Chaque Communauté de Communes s'acquitte donc des frais de gardiennage (tarif horaire) des frais d'évacuations et de traitement des déchets de déchèteries (à la tonne) et des investissements.

Le service est financé par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Les communautés de communes perçoivent directement la TEOM. Le SIECTOM leur adresse la contribution nécessaire pour équilibrer le budget. Elles déterminent le taux d'imposition et le transmettent aux services fiscaux.

Le calcul de la TEOM se fait par application d'un taux distinct par zones : 4 zones qualifiées d'urbaines dont la densité de population permet le porte-à-porte et des zones rurales plutôt desservies en apport volontaire.

➔ 5.1. Coût du service collecte sélective et collecte OM

5.1.1. Prestation COLLECTE

Montant des dépenses collectes ordures ménagères et sélectives pour le SIECTOM en 2021 et comparaison avec 2020.

Dépenses comprenant :

- collecte ordures ménagères (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- collecte sélective (en porte-à-porte et en apport volontaire)
- entretien des bacs : il s'agit des bacs 4 roues d'apport volontaire ou de regroupement*
(*conteneur qui dessert plusieurs habitations en porte-à-porte quand la collecte d'un bac individuel dans chaque foyer n'est pas réalisable)

Période	Prestation	Montant 2020	Montant 2021	évolution
	Collecte OM et sélective	1 868 281	1 980 708	6,02 %
	TOTAL DE L'ANNEE TTC	1 868 281	1 980 708	6,02 %

La hausse concerne principalement les postes personnel (mise ne place du RIFSEEP, et augmentation de travail : nouvelles communes en porte à porte et nouveaux lotissements à desservir) et carburant

Perspective 2021/2022

Harmoniser les modes de collecte au sein du territoire du SIECTOM.

En 2021 a été prise la décision d'harmoniser les zonages avec une application effective au 1^{er} janvier 2022.

5.1.2. Prestation TRAITEMENT

Le syndicat de traitement fait participer les différentes collectivités qui le composent en fonction de la population de chacune (*pour plus d'information, vous pouvez consulter le rapport annuel du SMTD*). Les dépenses sont réparties en plusieurs postes :

- **Administration générale** : ensemble des charges liées aux services administratifs du SMTD,
- **Transports** : le SMTD met en place un système de mutualisation des frais de transports des déchets vers les différents sites de traitement (usine d'incinération des OM de Lescar (UIOM), centre de tri des déchets de Sévignacq), pour ne pas pénaliser les collectivités les plus éloignées de ces sites. La contribution est payée chaque année et le cas échéant le SMTD reverse une somme à la collectivité l'année suivante si cette dernière a trop versé (versement transport). Le versement transport ici indiqué pour l'année 2021 sera versé sur le budget 2022
- **UIOM** : frais d'incinération des ordures ménagères,
- **Centre de tri** : frais de tri de collecte sélective.

Montant des prestations payées au SMTD en 2021 et comparaison avec 2020 :

Prestation traitement	Montant 2020	Montant 2021	Evolution
Administration générale	116 000,28	117 034,83	0,89 %
Transports	326 273,35	311 176,23	-4,63 %
UIOM	1 621 227,75	1 715 834,74	5,84 %
Centre de tri	663 519,28	721 480,31	8,74 %
TOTAL	2 727 020,66	2 865 526,11	5,08 %
Reversement transport			#DIV/0!
TOTAL	2 727 020,66	2 865 526,11	5,08 %

Les chiffres du reversement transport 2020 et 2021 n'apparaissent pas car ils n'ont pas encore été versés par VALORBEARN et les chiffres n'ont pas été validés.

Coût global des prestations de service collecte et traitement en 2021 ramené à l'habitant (collecte et traitement au sens strict : prestations collecte OM et sélective et traitement du SMTD, hors déchèteries et hors gestion administrative et communication du SIECTOM) :

Collecte	1 980 708,00
traitement SMTD*	3 002 427,83 €
Total	4 983 135,83 €
Nombre d'habitants du SIECTOM	64 990
Coût à l'habitant hors soutiens & valoris.	76,68 €
soutiens et valorisation	1 071 990,00 €
Coût à l'habitant avec soutiens & valoris.	60,18 €

* prestations du précédent tableau (2 865 526.11 €) + refus de tri (136 901.72 €).

5.1.3. Contribution demandée à l'utilisateur

Le SIECTOM définit une contribution à l'habitant qui englobe l'ensemble des charges sauf les déchèteries dont les dépenses sont calculées en fonction des heures d'ouverture et des tonnages collectés.

Le calcul fait par les services fiscaux tiendra compte du zonage établi par la collectivité mais également de la valeur locative des biens du contribuable. La TEOM ne reflète donc pas exactement la contribution demandée par le SIECTOM pour chaque habitant.

Les tarifs adoptés par le Comité syndical pour l'année 2021 sont ceux indiqués ci-dessous (hors déchèteries) :

	Zone	Service Collecte				% TEOM	Tarifs 2021
		Ordures ménagères	Collecte sélective*	Verre	Déchets verts		
Secteur urbain	Zone A	porte-à-porte x 1/semaine	porte-à-porte tous les 15 jours	porte-à-porte tous les 15 jours	OUI	97,51%	71.81
	Zone B					88.62%	65.26
	Zone C			82.50%		60.75	
	Zone I	porte-à-porte tous les 15 jours		74,26%		54.69	
Secteur semi rural	Zone D	porte-à-porte x 1/semaine	apport volontaire	NON	89.10%	65.62	
	Zone E				apport volontaire	74.93%	55.18
	Zone F		porte-à-porte tous les 15 jours		100%	73.64	
Secteur rural	Zone G	porte-à-porte tous les 15 jours	apport volontaire + Nettoyage des points d'apport volontaire	NON	80.74%	59.46	
	Zone H				63.12 %	46.48	

* Sélectif en mélange : tous les produits recyclables (hors verre)

5.1.4. Recettes de financement des collectes

Les principales recettes permettant de financer les collectes en 2021 sont les suivantes :

Contribution collectes et redevance	4 092 732 €
Soutiens ecoorganismes	863 850 €
Valorisation	366 058 €
Excédent 2020	399 675 €

➔ 5.2. Coût du service déchèteries

5.2.1. Observations générales

Le coût du service déchèteries est calculé par communauté de communes.

En fonctionnement, les charges sont les suivantes :

- Frais généraux du SIECTOM (charges administratives, assurances liées aux déchèteries) dont les modalités de calcul sont adoptées par le Comité syndical lors du vote du budget ;
- Gardiennage SIECTOM : charges supportées par l'entreprise pour assurer le gardiennage des déchèteries et l'entretien des sites.
- Evacuation des produits : le transport (assuré par le SIECTOM) et le traitement du déchet de la déchèterie payé à chaque repreneur (prestation à la tonne).

En investissement, annuités des travaux de déchèteries et des aménagements réalisés depuis la prise de compétence. Le remboursement de ces charges est demandé aux communautés de communes par le biais des contributions « déchèteries ».



→ Déchèterie de Serres-Castet

5.2.2. Tonnages de déchèteries

Flux	Tonnage
Encombrants stockables	3137.93
Déchets Verts	7971.80
Déchets d'Éléments d'Ameublement	1188.4
Textiles (toutes bornes le Relais)	250.78
Ferrailles	524.64
Cartons	609.22
Papiers	41.24
Bois	982.73
Gravats	5050
Plâtre	539.72

Flux	Tonnage
DDS non Ecodds	27.457
DDS Ecodds	62.569
DEEE	359.20
Huiles min.	37.51 m ³
Huiles vég.	3.275
Piles	5.337
Lampes	2.622
Dasri	0,304
Souches	33.54
Pneus	11.4

5.2.3. Contributions déchèteries par communautés de communes

➤ Communauté de communes du Nord Est Béarn

- FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Nord Est Béarn 2021					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM			14166,8		14 166,80
Part. déchèterie de Montaner			14864		14 864,00
débroussaillage soumoulou					0,00
Part SYMAT à Espoey/Pontacq			-38970		-38 970,00
Part CCPNay a Pontacq			-5782		-5 782,00
Part déchèterie de Sévignacq			10547,07		10 547,07
versement ecomobilier			-12000		-12 000,00
Sous total charges et recettes non affectées					-17 174,13
Dépenses affectées	Morlaas	Arrien	Espoey	Pontacq	
Gardiennage SIECTOM	87 020,67	5 786,24	55 017,76	33 603,92	181 428,59
Evacuation des déchets banals	188 702,44	6 157,95	132 798,74	66 959,60	394 618,73
Evacuation des déchets toxiques	5 259,84		1 998,41	1 164,44	8 422,69
valorisation	36 478,91	153,60	20 704,76	9 486,15	-66 823,42
redevances	24 193,91				-24 193,91
traitement végétaux	76 684,03		51 456,06		128 140,09
concassage gravats	8 971,68		11 502,48		20 474,16
Tassage végétaux et gravats	8 092,48		1 140,00		9 232,48
loyer	3 178,72				3 178,72
Sous total	341 430,95	11 790,59	233 208,69	92 241,81	654 478,13
Dépenses affectées	Corbères	Lussagnet		Momy	
Gardiennage SIECTOM	17 423,09	10 231,36		3 125,46	30 779,91
Evacuation des déchets banals	51 817,56	19 902,80		6 076,35	77 796,71
Evacuation des déchets toxiques	716,85				716,85
valorisation et redevances	7 821,25	1 108,60			-8 929,85
traitement végétaux	10 810,80				10 810,80
Tassage végétaux et gravats	1 026,00				1 026,00
loyer				382,00	382,00
Sous total	73 973,05	29 025,56	0,00	9 583,81	112 582,42
TOTAL GENERAL TTC					749 886,42
Nombre d'habitants CC Nord Est Béarn SIECTOM:				35 426,00	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				21,17	

- INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes du Nord Est Béarn 2021	
annuités d'emprunt	32 607,44
équipements	3 708,60
TOTAL TTC	36 316,04
Nombre d'habitants CC NEB SIECTOM:	35 426
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	1,03 €

➤ Communauté de communes Luys en Béarn

• FONCTIONNEMENT

Participation communauté de communes Luys en Béarn 2021					
charges ou recettes non affectées					TOTAL TTC
Frais généraux SIECTOM	11075,6				11 075,60
Part déchèterie de Sévignacq	-10547,7				-10 547,70
reversement ecomobilier	-10000				-10 000,00
Abats de chasse Arzacq	1599,7				1 599,70
Sous total charges et recettes non affectées					-7 872,40
Dépenses affectées	Serres-Castet	Navailles	Thèze	Sévignacq	
Gardiennage SIECTOM	76 857,42	13 357,65	13 969,31	12 782,97	116 967,35
Evacuation des déchets banals	119 593,56	22 092,43	34 106,87	26 766,65	202 559,51
Evacuation des déchets toxiques	3 898,24		661,76	2 014,02	6 574,02
valorisation et redevances	30 989,19	1 754,87	5 423,13	6 255,42	-44 422,61
traitement végétaux	75 859,78		19 589,47		95 449,25
traitement gravats	432,00				432,00
Tassage végétaux et gravats	6 691,13			3 068,50	9 759,63
loyer	2 599,07			2 623,35	5 222,42
Sous total	254 942,01	33 695,21	43 314,81	60 589,54	392 541,57
Dépenses affectées	Arzacq	Bouillon	Garlin	Diusse	
Gardiennage SIECTOM	16 368,89	13 357,65	15 060,46	6 628,75	51 415,75
Evacuation des déchets banals	46 627,07	37 737,74	44 890,81	5 216,41	134 472,03
Evacuation des déchets toxiques	1 583,12	524,41	747,43		2 854,96
valorisation et redevances	8 275,85	5 986,79	8 351,89	527,54	-23 142,07
traitement végétaux	18 318,30				18 318,30
Tassage végétaux et gravats	1 440,00				1 440,00
loyer					0,00
Sous total	76 061,53	57 606,59	69 050,59	12 372,70	185 358,97
TOTAL GENERAL TTC					570 028,14
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn				29 564	
Rapport coût du service/nbre d'habitants:				19,28	

• INVESTISSEMENT

Participation Communauté de communes Luys en Béarn 2020	
annuités d'emprunt	65 515,15
équipements	2 432,00
maintenance	7 622,47
TOTAL TTC	75 569,62
Nombre d'habitants CC Luys en Béarn:	29 564
Rapport coût de l'investissement/nbre d'habitants:	2,56 €